

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 mars 2016

14/16

Date d'affichage : 11/03/2016

PREFECTURE DU LOIRET

17 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M.
Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M.
Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

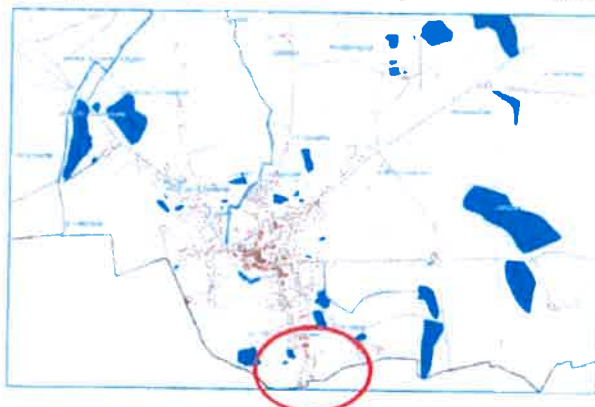
Absents excusés : M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet : Cession de l'atelier relais de Sennely à l'entreprise SF automatismes.

L'entreprise SF AUTOMATISMES co-gérée par Messieurs VERONNEAU Stéphane et BRUNET Fabien est locataire d'un atelier relais appartenant à la Communauté de Communes depuis janvier 2014. L'entreprise créée en 2014 connaît un développement satisfaisant. Les co-gérants souhaitent aujourd'hui se porter acquéreurs du bâtiment qu'ils occupent.

Cet atelier relais, acheté par la Communauté de Communes à la Commune de Sennely en 2007 présente une superficie d'environ 500 m². Il est implanté sur une parcelle qui sera issue de la division de la parcelle existante pour une superficie foncière d'environ 1 627 m².



Le service de France Domaine a été saisi le 15 janvier 2016 concernant la vente de ce bâtiment et s'est prononcé le 23 février 2016 sur une valeur vénale de 100 000 € (+ ou - 10%). Nous sommes en accord avec les acquéreurs sur le montant de 102 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VEND à la Société SF Automatismes représentée par ses co-gérants Stéphane VERONNEAU et Fabien BRUNET, le bâtiment industriel de 500 m² au sol implanté sur la parcelle AD 52 p pour une superficie foncière totale de 1 627 m² au prix de 102 000 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la collectivité, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 17/03/16

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

